



04/2026

120 FEB. 2026

ECLAIRCISSEMENT N° 02/AOO/01/2026/FH2S

Suite à la lettre d'éclaircissement réf. n°63/2026 du 17/02/2026, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le projet relatif à l'appel d'offre ouvert n°01/2026/FH2S ayant pour objet la réalisation des travaux de construction du projet d'un hôtel 4 Etoiles et d'une résidence hôtelière de « première catégorie » est établi en marché à prix unitaire et non en marché forfaitaire.

Mohamed BENSALAH
Directeur Administratif et Financier

